

Séance du mercredi 15 février 2023

Date de la convocation: 07/02/2023

Membres en exercice :
12

L'an deux mille vingt-trois et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 8

Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Didier LARDAT, Alexandra FRONTY, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

Votants : 9

Représentés : Noël PEREIRA DA CUNHA

Excusés : Sadek BOUBEKEUR, Pascal FLURIN

Absents : Xavier MACIAS

Secrétaire de séance : Joseph FROMIGUE

2023_010 - Objet : PARTICIPATION FINANCIERE A LA SOCIETE DE PECHE LE GAVE

Le président rappelle qu'afin de pouvoir financer ses activités de 2023, la société de pêche « Le Gave » sollicite le soutien financier de la CSVSS à hauteur de **500€**.

Cet exposé terminé, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 500 € à la société de pêche « Le Gave » ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget principal de la collectivité ;
- **D'AUTORISER** le président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___ Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2023 065-256501321-20230215-2023_010-DE